



Un accord bilatéral relatif aux services aériens a été signé à Yaoundé hier mercredi, 24 février 2021 entre le Ministre des Transports du Cameroun, Jean Ernest Masséna NGALLE BIBEHE et Son Excellence MERZAK BEDJAOUI, Ambassadeur d'Algérie au Cameroun. Les deux personnalités ont ainsi matérialisé la volonté de leurs Chefs d'Etat respectifs de renforcer et de consolider les liens d'amitié qui unissent la République Algérienne Démocratique et Populaire et la République du Cameroun. Dans son discours de circonstance, le Ministre camerounais des Transports a clairement indiqué que la signature de cet accord aérien intervient au terme des négociations menées à la suite de la visite de travail effectuée à Alger en 2017 et vise à actualiser celui de 1974 qui, en raison de l'évolution du contexte de l'aviation civile internationale et l'environnement du marché du transport aérien, était devenu obsolète. Par cet acte historique, la République du Cameroun et la République Algérienne Démocratique et Populaire ont donné un nouvel envol à leurs échanges commerciaux par le canal des liaisons directs.

Le Cameroun et l'Algérie sont liés par un accord aérien initial signé le 16 Octobre 1974 à Alger. Ainsi, dans le cadre du réchauffement des relations diplomatiques entre le Cameroun et l'Algérie, le Ministre des Transports a effectué une visite de travail à Alger en Novembre 2017, visite au cours de laquelle il a été convenu de la révision de l'Accord de 1974 qui ne répondait plus à l'environnement actuel. Du marché du transport aérien. Dans la suite de cette visite de travail, des négociations ont été menées entre experts pour aboutir à ce nouvel Accord relatif aux services de transport aérien paraphé en décembre 2018 à Alger.

Au terme de ce processus, le Chef de l'Etat du Cameroun, Son Excellence Paul BIYA a marqué son accord et habilité en 2020, le Ministre des Transports, Jean Ernest Masséna NGALLE BIBEHE à procéder à la signature dudit Accord. L'accord matérialisé ce mercredi et qui vient actualiser celui de 1974 devenu obsolète donne ainsi au Cameroun et l'Algérie de renforcer et de consolider leurs relations bilatérales. La compagnie algérienne est déjà disposée à opérer sous cet Accord à travers les dessertes des villes de Yaoundé et de Douala, ce qui pourra se concrétiser dans les prochains mois après les formalités techniques auprès de l'Autorité Aérienne Civile du Cameroun(CCAA). Ce n'est plus qu'une question de temps, une ligne directe partant d'Alger va desservir les villes de Douala et de Yaoundé. Ce qui va faciliter le déplacement et le rapprochement des populations des deux pays ,favoriser le développement des activités touristiques et surtout densifier les échanges commerciaux entre le Cameroun et l'Algérie via leurs aéroports internationaux respectifs.

La Camair-co dans son plan de redéploiement régional a dit le Ministre des Transports saisira l'occasion de mieux exploiter cet accord soit directement en opérant sur la ligne, soit indirectement à travers les accords commerciaux. L'Ambassadeur d'Algérie au Cameroun l'a d'ailleurs mentionné, notre compagnie nationale pourra ainsi bénéficier de l'accompagnement technique de l'Algérie dans le secteur de l'aéronautique. Selon Merzak BEdJAOUI, près d'une dizaine d'accords embrassant plusieurs domaines comme l'économie, le maritime le militaire seront paraphés dans un proche avenir.

Outre le Ministre délégué auprès du Ministre des Transports, la cérémonie de signature de cet accord a connu la présence du Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports, NJOYA ZAKARIAOU , le Ministre délégué auprès du Ministre des Relations Extérieures, chargé du monde islamique, ADOUM GARGOUM ,le Directeur General de l'Autorité Aérienne Civile du Cameroun, Paule ASSOUMOU KOKI et le Directeur Général des Aéroports du Cameroun, Thomas OWONA ASSOUMOU. L'accord proprement dit qui comporte une annexe portant sur le tableau de routes est constitué de 22 articles qui fixent entre autres les règles relatives à l'octroi des droits de trafic, la désignation et l'autorisation des transporteurs aériens, les activités commerciales, la sécurité et la sûreté.

Source : Le Quotidien